

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(BL)

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 29

**OBJET :**

**AVENANT N°7 AU  
CONTRAT DES  
INSTALLATIONS DE  
CHAUFFE DES  
BÂTIMENTS  
COMMUNAUX  
(DALKIA)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*Délibération n° 2020-30*

L'an deux mil vingt,  
le : **Lundi 20 juillet**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2020.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Charlene RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Stéphane CLOUET, Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

**Absents ou excusés** : M. Didier COUSIN qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, Monsieur Thierry PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE et M. Philippe RONDEL qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE.

Monsieur Cédric COQUELIN a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

La Ville de L'Aigle a signé un contrat d'exploitation des installations de chauffage du patrimoine communal avec la Société DALKIA. La fin de ce contrat est prévue le 30 juin 2020.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 30 JUIL. 2020

Publié

le : 30 JUIL. 2020

Le Maire,

Philippe  
VAN-HOORNE



Un avenant est nécessaire pour permettre :

- le report de la date de fin de contrat ;
- la sortie du contrat des bâtiments scolaires.

Sur l'axe report de la date de fin de contrat, la Ville de L'Aigle a déjà procédé au recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage qui a pour mission d'organiser la procédure de mise en concurrence à réaliser pour le renouvellement du marché d'exploitation.

Toutefois, l'instauration de l'état d'urgence sanitaire en France pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, ne permet pas à la Ville de L'Aigle d'effectuer une consultation dans des conditions optimales et, par conséquent, des retards imputables à la crise sanitaire conduisent la collectivité à demander un report dans la date de fin de contrat.

Un projet d'avenant a été mis au point. Il a pour objet de prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre 2020.

Sur l'axe sortie du contrat des bâtiments scolaires, il s'agit d'une simplification proposée par la Ville de L'Aigle à la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, compétente en matière scolaire et donc gestionnaire de la partie scolaire du contrat. Cet avenant lui permettrait de sortir les bâtiments scolaires du contrat ce qui n'avait pas été fait lors du transfert de compétence en 2014.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

- ***SE PRONONCE FAVORABLEMENT quant au principe d'un avenant de prolongation de délais avec la Société DALKIA ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 7 de prolongation de délais avec ladite société.***

Le futur contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HORNE**